

AVIS DE RESTRICTION D'EAU

La ressource en eau est précieuse.
Adoptons tous les bons gestes.

Commune de Puidoux



INTERDICTION
d'arroser les gazons.
Tous les système d'arrosage
automatique des jardins
sont interdits.



INTERDICTION
de nettoyer à l'eau
des extérieurs et
des terrasses.



INTERDICTION
de remplir les piscines.



INTERDICTION
de laver les véhicules
sur les places privées.



LES JARDINS ET FLEURS
peuvent être arrosés
à l'aide d'un arrosoir.



PRENDRE UNE DOUCHE
plutôt qu'un bain.



NE PAS LAISSER COULER
l'eau inutilement.



RÉPARER LES ÉVENTUELLES FUITES
(chasse d'eau WC par exemple).



Chaque geste compte
pour préserver notre eau.
Merci de votre compréhension
et de votre collaboration.



Pour plus d'informations
www.puidoux.ch